

À L'OURS GOURMAND
Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 000 euros
Siège social : 6 allée de la Marne
94200 IVRY-SUR-SEINE
389700 238 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE
DU 1^{ER} DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier décembre, à dix heures ,

Les associés se sont réunis au siège social, 6 allée de la Marne - 94200 IVRY-SUR-SEINE, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre adressée le 15 novembre 2025.

L'assemblée est présidée par Madame Nicole LASCAR Gérante associée présente.
Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Madame Nicole LASCAR préside la séance en qualité de Gérante associée .

La Présidente constate que tous les associés présents ou représentés ; en conséquence elle déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes et le récépissé postal ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur la situation de la Société, établi en application des dispositions de l'article L 223-43 du Code de commerce ;
- les statuts de la Société sous sa forme de Société par actions simplifiée ;
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.
La Présidente de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance ;
- Lecture du rapport sur la situation de la société ;
- Approbation de la valeur des biens composant l'actif social et des avantages particuliers éventuels ;
- Transformation de la Société en Société par actions simplifiée ;
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;
- Nomination du Président ;
- Confirmation des Commissaires aux comptes dans leurs fonctions ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis la Présidente donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Paraphe
NL

DS
RL

Paraphe
GL

PREMIERE RÉSOLUTION

TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, du rapport du Commissaire aux comptes sur la situation de la Société établi conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, décide, en application des dispositions des articles L. 223-43 et L. 227-3 dudit Code de commerce, de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les Sociétés par actions simplifiées et par les nouveaux statuts ci-après établis. Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination de la Société, son objet, sa durée et son siège social restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 1 500 000 euros. Il sera désormais divisé en 7 500 actions de 200 euros chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui seront réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales à raison de Une action pour Une part.

Les fonctions de Gérants, exercées par :

- Madame Nicole LASCAR ;
- Monsieur Rony LASCAR ;

prennent fin ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

ADOPTION DES STATUTS

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société par actions simplifiée adoptée sous la résolution précédente, l'assemblée générale adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

NOMINATION DES ORGANES SOCIAUX

Nomination du Président

L'assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, nomme en qualité de Président de la Société sans limitation de durée :

Madame Nicole LASCAR,
née le, 23 Décembre 1958, à MASCARA (ALGÉRIE),
de nationalité française,
demeurant 52 rue du Général Leclerc - 94220 CHARENTON-LE-PONT,
qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des associés.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

Nomination du Directeur Général

L'assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, nomme en qualité de Directeur général :

Monsieur Rony LASCAR,

né le 29 Mai 1985 à PARIS 19^e (75019),

de nationalité française,

demeurant 52 rue du Général Leclerc – 94220 CHARENTON-LE-PONT,

qui déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'assemblée générale confirme que les fonctions de :

- Éric LEVY, Commissaire aux comptes titulaire,

Et

- Raynald KOOHEN, Commissaire aux comptes suppléant,

se poursuivent jusqu'au terme de leurs mandats.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

EXERCICE SOCIAL

L'assemblée générale décide que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le 31 décembre 2025, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Les associés statueront sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés et répartis entre les associés suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de Société par actions simplifiée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

CONSTATATION DE LA RÉALISATION DÉFINITIVE DE LA TRANSFORMATION

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

DÉLÉGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

Fait à IVRY-SUR-SEINE

Madame Nicole LASCAR
Présidente – Associée

Signé par :



D7322B863052426...

Monsieur Rony LASCAR
Directeur général - Associé

DocuSigned by:



94F1554FDDEA4A4...

Monsieur Gilles LASCAR
Associé

Signé par :



3A63B4A2654F40F...